

Reste à charge zéro pour les lunettes et prothèses : uniquement dans un panier de soins

Par C. L B le 02-11-2017



La promesse du Président de la République d'un reste à charge zéro pour les lunettes et les prothèses auditives et dentaires sera honorée, explique Agnès Buzyn dans Viva. Mais dans un cadre de panier de soins "standard". Il ne sera pas supprimé pour "toutes les lunettes, audioprothèses et prothèses dentaires", a-t-elle tenu à préciser.

La ministre de la Santé compte user de la méthode gouvernementale pour "agir". A savoir réunir autour d'une table tous les acteurs concernés par cette promesse présidentielle, au travers d'une large concertation *"qui aura pour objectif d'aboutir à la création d'un panier de soins "standard" pour lequel le patient n'aura aucun reste à charge"*. Agnès Buzyn insiste : *"Il n'est donc pas question de supprimer le reste à charge pour toutes les lunettes, audioprothèses et prothèses dentaires. Mais nous tiendrons notre engagement de proposer aux patients une offre sans reste à charge pour ces produits de santé essentiels du quotidien"*. La ministre rappelle que le niveau de reste à charge moyen est faible (8,4 % en 2015), mais qu'il cache des disparités *"et des problèmes d'accès aux soins majeurs sur certains postes"*.

Interrogée sur sa décision de renoncer à la généralisation du tiers payant, Agnès Buzyn rappelle qu'une entrée en vigueur obligatoire au 1^{er} décembre prochain a été jugée *"irréaliste"* par l'Igas. D'où, sa suppression dans le **Projet de loi de financement de la sécurité sociale**, tant elle *"risquait de trop pénaliser certains médecins et de desservir notre objectif inchangé d'arriver dans les meilleurs délais à un tiers payant généralisable, accessible à tous ceux qui en ont besoin"*. La ministre de la Santé a d'ailleurs demandé à l'assurance maladie et aux complémentaires santé de développer avec les professionnels de santé *"les outils techniques adaptés permettant à tous les professionnels de santé d'appliquer le tiers payant de manière simple et fluide, incluant la part complémentaire"*. Un suivi annuel de la mise en place de ces outils puis de leur déploiement sera réalisé, informe-t-elle.

[Avec vivamagazine.fr]

<https://www.egora.fr/actus-pro/assurance-maladie-mutuelles/33664-reste-a-charge-zero-pour-les-lunettes-et-protheses>